



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 2 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 033-213303506-20260902-2026D57-DE



Nbre de Conseillers en exercice :15
Présents : 11
Votants : 15
Absents : 4

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Pouvoir : 4

L'an deux mille vingt six, le deux septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 26/08/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS -Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusés : Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY

Pouvoirs : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR
de Philippe GUERRIER à Romain CHARDON
d'Alice DENIS à Christophe QUEBEC
de Vincent JOLY à Sophie FOURNIER

Secrétaire de séance : Sophie FOURNIER

2026 - D57 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR LA CLIMATISATION DE LA TRESORERIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du SDEEG approuvant le Règlement du Programme PROGRE(S)NOV ;

Vu les statuts du SDEEG et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Rauzan ;

Considérant que le SDEEG a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sous forme de programme pour les communes adhérentes à la compétence "électricité" et appartenant à la catégorie R2 du Règlement d'Interventions Financières (RIF) pour lesquelles le SDEEG conserve l'accise sur l'électricité ;

Considérant que la commune de Rauzan souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de la climatisation de la trésorerie ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement multi split avec 4 unités intérieures	6316,52	Fonds européens	
		DETR	
		DSIL	
		Fonds vert	
		Autre aide d'Etat	
		Conseil Régional	

		Conseil Départemental	Envoyé en préfecture le 14/09/2026
		CDC/CA	Reçu en préfecture le 14/09/2026
		SDEEG	Publié le
			ID : 033-213303506-20260902-2026D57-DE
		Commune (fonds propres)	3158,26
		Commune (emprunt)	
TOTAL	6316,52	TOTAL	6316,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de répondre au programme "PROGRE(S)NOV" du SDEEG en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la climatisation de la trésorerie,
- autorise M. le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Fait et délibéré le 2 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Sophie FOURNIER

Le Maire,

Christophe QUEBEC

